PROCÈS VERBAL : RENCONTRE HANDYCITY

Province de Namur

13 mai 2026 – Saint-Servais

INTRODUCTION

Nous commençons par un petit mot de bienvenue de madame Ouiam MESSAOUDI secrétaire générale d'ESENCA - " L'idée de ce projet, ça a vraiment été de dire que ce n'est pas un one shot. Nous en sommes déjà au 5e mandat. On y travaille d'arrache-pied, parce que c'est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur parce qu'au final, la porte d'entrée du citoyen, c'est la commune. On aime toujours bien rappeler que le handicap, ce n'est pas que la chaise roulante. Il y a aussi les maladies rares, les maladies chroniques etc.

J'aime bien aussi rappeler qu'au final, ce n'est pas que la personne en situation de handicap qu'on peut aider, c'est aussi tout son environnement proche.

Nous vous remercions d'être là parce que c'est l'engagement de la commune que vous représentez que vous rendez réel. Je vais vous présenter assez rapidement nos différents services pour que vous puissiez voir comment réseauter afin de pouvoir accueillir une demande et puis de savoir vers qui on s'oriente pour pouvoir y répondre au mieux. Ça, va être aussi les personnes en situation de handicap. Trouver les bonnes réponses à leurs questions, les bons services et par conséquent cela permet de gagner du temps, tant pour la personne, mais aussi en tant que professionnel. Esenca est ouvert à tous les publics peu importe leur affiliation à l'une ou l'autre mutuelle. Si vous avez des demandes de personnes en situation de handicap ou de proches, vous pouvez les envoyer à notre contact Center où 3 assistantes sociales répondent toute la semaine aux questions qui touchent de près ou de loin au handicap.

Nous avons également un service Handydroit® géré par des conventions avec des avocats qui accompagnent de manière qualitative des personnes au tribunal du travail. Mais nous avons aussi le pôle Handyaccessible qui travaille sur tous les enjeux d'accessibilité au quotidien.

Ce qu'on rencontre souvent sur le terrain, ce sont de supers beaux projets pour lesquels les gens sont convaincus, malheureusement à cause du manque d'accessibilité, le projet n'est pas viable. Handyaccessible est donc là pour accompagner au quotidien.

En définitive Esenca est là pour vous donner des idées, pour partager des infos. Parce que l'inclusion peut faire peur, car ce concept représente tellement de choses. Mais l'idée c'est de se dire qu'il faut faire un pas après un autre. Évidemment, nous travaillons aussi tout ce qui est éducation permanente, via des campagnes annuelles, des colloques.

Nous vous conseillons à ne pas hésiter pas à créer des réseaux entre vous, les contacts, parce que c'est quelque chose qui revient souvent, c'est qu'on travaille chacun de notre côté et qu'on a très peu l'occasion de mettre en commun.

La matinée s'est déroulée comme suit :

- 08h30- 09h00 : Accueil café.

- 09h00 : Mot de bienvenue, présentation des objectifs de la matinée par la Secrétaire nationale et présentation des animatrices d'ESENCA.
- 9h30 : Tour de table et présentation des représentants des communes.
- 9h40 : Présentation des 5 points de la Charte, échanges de bonnes pratiques et exemples concrets.
 - 11h45 : Débriefing et échanges libres entre les participants.
 - 12h00 : Fin de la séance.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES ESENCA

Alix Fosseprez ☞ animatrice Esenca Namur

Suzel Tierny ☞ animatrice Esenca Namur

Christine Bourdeaucoup ☞ conseillère en accessibilité et auditrice agréée Esenca secrétariat national

Lilian Horner ☞ chargée d'études et de projets Esenca secrétariat national

Martin Renoy ☞ conseiller en accessibilité et auditrice agréé Esenca secrétariat national

Rose Eboko ☞ en charge du projet Charte et label Handycity® Esenca secrétariat national

LE SERVICE HANDYACCESSIBLE

Handyaccessible est un service d'accessibilité reconnu en région bruxelloise et en région Wallonne. Il est à disposition des communes pour répondre à toutes les questions relatives à l'accessibilité, bâtiment, voirie, organisation d'événements.

Si vous avez des questions spécifiques, en accessibilité, nous sommes là pour y répondre. Sachez que nous donnons également des formations de la sensibilisation au handicap, que ce soit sur la législation, mais également sur la sensibilisation ou à propos de la formation.
Ici, par exemple, dans les communes, j'ai eu j'ai plusieurs demandes pour sensibiliser et former les commerçants ou les associations de commerçants pour les mettre en situation de handicap afin de voir un peu comment on peut prendre en compte l'accessibilité dans les commerces. Demande des communes faite via un conseil consultatif et c'est gratuit. Esenca demande juste de payer les frais de déplacement.

CHARTE

Les communes s'engagent à travailler l'inclusion des personnes en situation de handicap à leur échelle. Dans le cadre de ce projet, il est impératif de travailler sur au moins deux domaines de la Charte. Précisons d'ailleurs que tous les domaines ont la même importance ! Pour les communes qui ont déjà reçu le label dans le passé, nous attendons une plus-value !

Pour rappel, la Charte ne se limite pas aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, elle tient compte de l'ensemble des personnes en situation de handicap (visible ou invisible, permanent ou

temporaire), mais aussi les personnes atteintes de maladies graves, chroniques et invalidantes ont besoin d'aménagement pour faciliter leur inclusion dans toutes les sphères de la vie.

Ce label constitue un outil d'accompagnement et de soutien pour vous les communes. Il souligne les efforts accomplis, visibilise les actions menées et met en avant les communes qui, année après année, progressent en la matière. Nous n'avons pas pour objectif de rendre ce label certifiant ni de nous substituer au cadre légal existant. Il s'agit bien d'un outil à destination des communes, politiquement neutre. Nous considérons que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un travail de tous les jours, peu importe les majorités politiques communales

Pour votre information, sachez que nous allons créer une plateforme où nous partagerons toutes les infos utiles, appel à projet, etc. mais cette plateforme ne sera accessible qu'aux communes signataires, donc clairement pour vous qui êtes autour de la table (la ou les personnes qui travaillent sur ce dossier précis afin d'avoir accès aux infos en temps et en heure). Cette plateforme se trouvera sur le site Esenca et sera uniquement accessible aux adresses Email qui nous seront données par les communes, via des codes d'accès pour être informés sur tout ce qu'on considérera comme utile.

LE HANDICAP EN BELGIQUE : CADRE ET STATISTIQUES CLÉS

En introduction, les animatrices ont rappelé que le handicap revêt une dimension transversale qui concerne l'ensemble des citoyens (les jeunes, les seniors, les femmes et les hommes). Trois chiffres clés ont été mis en avant pour sensibiliser les participants :

- Près de 25 % (1/4) de la population belge globale est actuellement en situation de handicap.
- 80 % de ces handicaps sont invisibles.
- 80 % des situations de handicap surviennent au cours de la vie, à la suite d'une maladie ou d'un accident.

POINT 1 : LA FONCTION CONSULTATIVE – LA SENSIBILISATION

La commune donne l'occasion aux personnes en situation de handicap de s'autoreprésenter dans les processus de consultation et de décision en son sein par le biais par exemple de - plateformes d'échange, conseils consultatifs des personnes en situation de handicap, des jeunes, des aînés, commission santé, réunions, débats, etc, pour faire entendre leur voix. De même, elle s'engage à organiser de manière concrète des sensibilisations pour son personnel et au sein des structures paracommunales sur tous types de handicaps. Elle renforcera particulièrement ce volet pour les services en contact direct avec le public.

→ **Pistes d'actions et outils :**

Organisation d'un salon dédié, actions autour du 3 décembre (Journée Internationale), ou diffusion de campagnes d'information. La sensibilisation peut s'étendre aux commerçants via une charte locale (incitant à l'installation de rampes amovibles, d'une chaise de courtoisie ou de cabines d'essayage adaptées).

→ **Retours du terrain :**

Face aux difficultés concrètes partagées par la commune d'Andenne pour mobiliser des bénévoles et faire vivre un conseil consultatif traditionnel, ESENCA rappelle que le cadre est flexible. Des structures alternatives, comme des groupes de travail mobiles ou des dynamiques supracommunales partagées entre communes voisines, sont tout à fait valables et seront valorisées lors des évaluations.

POINT 2 : L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE – L'INTEGRATION SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

Dans les différents services d'accueil communaux de la petite enfance (maisons communales d'accueil de l'enfance, crèches, gardes encadrées, accueil temps libre, etc.), et dans l'ensemble des structures scolaires et parascolaires, la commune s'engage de deux façons : d'une part, il est important de former le personnel pour l'accueil et l'encadrement de jeunes enfants et élèves en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques. D'autre part, dès le plus jeune âge, que ce soit dans l'enseignement dit ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé, la commune s'engage à développer une politique d'inclusion et/ou d'intégration et une démarche d'accessibilité qui permettront un parcours des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques de qualité.

→ Pistes d'actions et outils

Collaboration avec le secteur du handicap pour créer des classes en inclusion, adaptation des rythmes et aménagements locaux, introduction de la langue des signes et création de moments d'échange entre les familles et le personnel communal.

→ Discussions

Le rôle des pôles territoriaux et du Pacte d'excellence a été au cœur des débats. Pour sécuriser l'intégration scolaire, l'accent a été mis sur l'importance de formaliser des conventions écrites annuelles impliquant la direction de l'école, les parents et le PMS. Nous avons également cité l'exemple inspirant d'une crèche ouverte 7j/7 à proximité immédiate d'un centre hospitalier pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs de la santé et de l'Horeca.

POINT 3 : EMPLOI

La commune respecte une politique d'emploi des personnes en situation de handicap ambitieuse, tant dans l'engagement des personnes en situation de handicap - notamment via le respect des quotas d'engagement dans la fonction publique -, mais aussi et surtout par la mise sur pied de différentes mesures inclusives concrètes comme le recours à la sous-traitance par des entreprises de travail adapté (ETA), le jobcoaching, le bonus-emploi, la prime de compensation, la présence de tutorat pour garantir l'emploi et les aménagements, l'accueil des stagiaires en situation de handicap, etc. La commune s'engage également à veiller au maintien à l'emploi des personnes en situation de handicap engagées avec un handicap préexistant ou dont le handicap est survenu durant leur carrière. Cela est rendu possible en apportant un soutien qui tient réellement compte des besoins spécifiques de chacune et chacun, via des mesures qui favorisent une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et les contraintes liées à la maladie ou au handicap et des aménagements raisonnables. La commune applique ainsi un principe fondamental de non-

discrimination.

→ Pistes d'actions et outils

Avoir recours à la sous-traitance auprès des Entreprises de Travail Adapté (ETA) et activer des dispositifs financiers de l'AVIQ (Charleroi). Ces aides couvrent l'adaptation du poste de travail, des primes de compensation, ou encore des primes de tutorat permettant de valoriser financièrement le temps de formation octroyé par un collègue sur le lieu de travail.

POINT 4 : ACCESSIBILITÉ PLURIELLE : INFORMATIONS - TRANSPORTS - PARKINGS

L'accessibilité plurielle couvre de nombreux domaines. La commune s'engage à :

- Rendre l'information accessible à la population, par exemple via :
 - Le recours :
 - au FALC,
 - au braille,
 - à l'audiodescription,
 - tant à l'information électronique, qu'en format papier,
 - L'accessibilité numérique des sites Internet communaux avec audit et déclaration d'accessibilité, etc.
 - Le recours à des interprètes en langue des signes, aux SMS, etc.
- Veiller à l'accessibilité plurielle des lieux ouverts au public : bâtiments, voiries, crèches, écoles, places de parkings pour personnes à mobilité réduite, etc. Cette mise en accessibilité doit être menée avec des services conseils experts en accessibilité qui sont en mesure de garantir la pleine accessibilité qu'importe le handicap ou le besoin spécifique rencontré.
- Veiller strictement au respect des emplacements réservés pour les personnes disposant d'une carte de stationnement et en fonction des besoins, veiller à leur augmentation.

Pour veiller à l'accessibilité, consultez les cahiers de charges et les recommandations du CoBAT (en région bruxelloise) et du CoDT (en région wallonne) ainsi que celles du guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible[1] pour les nouveaux logements, aménagements, parkings, voiries etc. Les service-conseils agréés (À jour en 2025) :

- Handyaccessible : https://www.esenca.be/handyaccessible/
- AMT Concept : https://handy.brussels/
- Atingo : https://atingo.be/
- Passe Muraille : https://www.passe-muraille.eu/
- Plain-Pied : https://plain-pied.be/

[1] Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible - Le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

→ Pistes d'actions et outils :

- Expertise : Travailler avec des services-conseils agréés (tels que Handyaccessible, Atingo, Plain-Pied, Passe Muraille, AMT Concept, Access & Go et viser la certification Access-i.
- Communication : Adapter les sites web aux normes d'accessibilité numérique, publier une déclaration d'accessibilité claire, traduire les bulletins communaux en FALC (Facile à Lire et à Comprendre), installer des Boucles à Induction Magnétique (BIM) dans les accueils et proposer des formats gros caractères ou braille.
- Infrastructures et Voiries : Former les services travaux (Cahier des charges Qualiroutes 2024, fiches techniques du CAWAB), implanter des parkings de courtoisie et garantir la gratuité du stationnement PMR devant les bâtiments publics via le système Handypark.
- Mobilité alternative : Développer des chèques-taxis, des navettes communales adaptées (systèmes locomobiles ou Taxi Proxi), et faire pression de concert avec le CAWAB sur les opérateurs publics (TEC) pour l'accessibilité physique et l'aménagement normé des arrêts de bus.

POINT 5 : INCLUSION DANS LES LOISIRS (SPORT, CULTURE, NATURE, ÉVÉNEMENTS)

La commune s'engager à implémenter une politique culturelle et de loisirs inclusive, qui favorise l'accès et la pleine participation des personnes en situation de handicap aux activités sportives, culturelles et récréatives. Cette offre concerne tant l'offre inclusive qu'adaptée (sport dans un club ou dans un club adapté, pièce de théâtre avec interprétation en langue des signes, etc.). Il est intéressant d'également de veiller à promouvoir des activités et créations culturelles menées par des personnes en situation de handicap.

En matière d'accès aux espaces publics, aux espaces verts, la commune s'engage à veiller à l'accessibilité des parcs, sentiers, bois communaux, Ravels, etc. Pour cela, la commune doit également se faire accompagner par un service-conseil expert en accessibilité.

→ Pistes d'actions et outils :

- Infrastructures : Mise aux normes des offices du tourisme, bibliothèques, centres culturels et plaines de jeux.
- Événements et nature :
 - Proposer des pièces de théâtre ou des contes traduits en langue des signes francophone (LSF).
 - Aménager les parcs, parcours d'orientation et sentiers Ravel à l'aide de signalétiques sensorielles, de pictogrammes ou de tables en relief.
 - Prévoir systématiquement des sanitaires et aires de pique-nique adaptés.
 - Matériel adapté
- Sports :
 - Détenir du matériel sportif adapté
 - Collaborer avec la fédération Sportéa et investir dans du matériel roulant adapté

(goélettes, hippocampes, vélos électriques spécifiques, lève-personnes pour les piscines communales).

STRATÉGIE DE SUIVI ET PROCHAINES ÉCHÉANCES

→ La méthode du « carnet de traces »

Esenca conseille vivement aux communes de documenter au jour le jour leurs avancées (photos d'aménagements, coupures de presse, bons de commande, rapports). Cette méthode simplifiera considérablement la rédaction du pré-bilan et du bilan final.

→ Le pré-bilan de mi-mandat (2027)

Un premier état des lieux intermédiaire aura lieu en 2027 afin d'évaluer la première partie de la mandature et de fixer de nouveaux objectifs avant l'évaluation finale et la labellisation officielle, prévue en 2030.

→ Réseautage et ateliers pratiques

Les coordonnées des différents participants seront partagées par e-mail afin de stimuler l'échange de bonnes pratiques à l'échelle de la province. D'autres rencontres seront organisées pour continuer à échanger et à découvrir des pratiques inclusives.

→ Votre animatrice régionale de référence :

Suzel sera la référente des communes suivantes :

- Anhée
- Assesse
- Fosses-la-ville
- Gesves
- Hamois
- Mettet
- Namur
- Profondeville
- Sambreville
- Vresse-sur-Semois

Alix sera la référente des communes suivantes :

- Andenne
- Couvin
- Dinant
- Éghezée
- Fernelmont
- Hastière
- Jemeppe-sur-Sambre
- La Bruyère
- Rochefort
- Viroinval

VOS CONTACTS DE RÉFÉRENCE

Pour toute question relative au suivi de la Charte ou pour l'organisation d'un accompagnement technique, les administrations peuvent se tourner vers :

Pour la province de Namur

- Suzel Tierny: suzel.tierny@solidaris.be — 081 77 78 02
 Alix Fosseprez : alix.fosseprez@solidaris.be — 081 77 78 04

Pour la Coordination nationale Handycity

- Rose Eboko: rose.eboko@solidaris.be — 02 515 17 56

Pour le service Handyaccessible

- Christine Bourdeauducq et Martin Renoy : esenca.handyaccessible@solidaris.be — 02 515 06 07